

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 03 MARS 2015

20H30 Salle du Conseil

Ordre du jour et note de Synthèse

CGCT Article L2121-12

1. **Approbation des comptes rendus des réunions du 13 et 21 janvier 2015**
2. **Compte rendu de la commission d'urbanisme du 23 février 2015**
3. **Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation.**
4. **Finances**
 - a. **Approbation des comptes administratifs 2014 du budget principal et des budgets annexes de la forêt et de l'eau & assainissement**
 - b. **Approbation des comptes de gestion 2014 de la trésorerie du budget principal et des budgets annexes de la forêt et de l'eau & l'assainissement.**

5. Réfection toiture cuisine et salle périscolaire école de St Hugues

Dans le cadre des travaux de la salle de restauration scolaire, il a été constaté une forte dégradation sur la couverture existante de cette partie. Il est proposé au conseil municipal de changer la couverture actuelle (ardoises) par une couverture semblable à celle du nouveau bâtiment (tuiles).

6. Contrat de mission d'architecte conseil

L'organisation de la consultance architecturale étant passée à la Communauté de Communes, il convient de passer un contrat avec le CAUE pour la participation de l'architecte conseil aux commissions d'urbanisme.

7. Transfert de la compétence Très Haut Débit à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse

Le conseil communautaire a délibéré sur cette prise de compétence le 4 décembre dernier, il convient donc aux communes de se prononcer sur ce transfert de compétence.

8. SIVOM de Chamechaude

Versement d'une participation complémentaire pour l'opération de construction du stade de biathlon

9. Cession à titre gratuit d'une partie du bâtiment municipal place de la mairie au PNRC

Dans le cadre de la création de la future maison du Parc, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la cession au Parc Naturel Régional de Chartreuse, de la partie du bâtiment allant de la salle des arts jusqu'à l'office de tourisme compris, ainsi que d'autoriser le PNRC de démolir cette partie en vue de construire une nouvelle maison du Parc.

10. Personnel communal

a. Contrat groupe d'assurance du personnel

Il s'agit de charger le Centre de gestion de négocier le contrat groupe d'assurance du personnel

b. Convention de partenariat avec le CNFPT

L'objet de cette convention est de définir et préciser les modalités de participation financière de la collectivité à certaines formations du CNFPT

c. Mise à jour du tableau des effectifs

Au vue des avancements de grade 2015, il convient de créer de nouveaux postes et d'ajuster le tableau des effectifs du personnel communal.